

Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs (au 01 octobre 2021)

Foyer des jeunes-Vacances de toussaint 2021

Accueil des mineurs :

- Le port du masque est obligatoire en intérieur : **fournir au mineur un masque « grand public filtration supérieure à 90% », à renouveler par créneau de 4h.**
- Lavage de mains obligatoire à l'entrée.

Accueil des parents :

- Le représentant légal ne peut être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'exception, ils doivent être munis de masques, respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée ;
- L'accès au bureau se fera côté Avenue de la république (« coté bar »).

Recommandations :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne sera pas accueilli.
- Les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Le Pass sanitaire :

- Pour les mineurs de moins de 12 ans aucun pass sanitaire n'est à présenter.
- Pour les mineurs de 12 ans et plus le pass sanitaire est requis à compter du 30 septembre 2021 dans les établissements, lieux services, évènements ou dans les services de transport soumis au passe sanitaire. **Le pass sanitaire n'est pas applicable aux mineurs reçus dans les accueils de loisirs et pour la sortie à l'accrobranche à Salon de Provence il ne sera pas demandé aux jeunes.**

Foyer des Jeunes de Noves

2, place Jean Jaurès
13550 NOVES
fdj@noves.fr
Tél. 04.90.24.43.23